

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 MARS 2021

Convocation : 19/03/2021
Affichage compte rendu : 01/04/2021
Conseillers en exercice : 33 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA
Présents : 30 SECRÉTAIRE : Madame LAOUADI

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Monsieur Michel GOUBERTIER ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Madame Vanessa KESSAR ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey CLAUSTRE-PENNETIER ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Sébastien BERENGUEL ; Monsieur Fabrice NOTO ; Monsieur Antoine MELLIES ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Laurent DECOURSELLE ; Madame Valérie BECCARIA ; Monsieur Alexandre COUCHOT ; Monsieur Damien ROCHE ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Chrystelle CATON a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI
Madame Cécile BRACCO a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

ABSENT

Monsieur Jean-Yves CABALLERO

Monsieur le Maire demande à l'administration de procéder à l'appel.

Présents : 30 - Procurations : 2

Monsieur le Maire propose Madame LAOUADI comme secrétaire de séance. Le conseil municipal la nomme.

En introduction de séance, monsieur le Maire procède à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 28 janvier 2021 avec 28 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (A. Mellies, F. Riva, D. Roche, E. Moioli)

N° 1

| |
|-------------------------------|
| COMPTE DE GESTION 2020 |
|-------------------------------|

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :
AVEC 25 VOIX POUR**

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Monsieur BERENGUEL ; Monsieur MELLIES ;
Monsieur RIVA ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame
BECCARIA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 ;
- DE DÉCLARER que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :
AVEC 31 VOIX POUR**

1 ABSTENTION

Monsieur BERENGUEL

DÉCIDE

- D'APPROUVER le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2020 ;
- D'ANNEXER ce bilan au compte administratif 2020.

Monsieur le maire ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, Monsieur Boudjellaba propose de désigner Madame Fréty comme présidente de séance. Le conseil municipal la nomme à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention (Monsieur BERENGUEL).

Sortie de Monsieur Boudjellaba et de Madame Charnay

Présents : 28

Procuration : 1

Absents : 4

N° 3

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :
AVEC 24 VOIX POUR**

4 VOIX CONTRE

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

1 ABSTENTION

Monsieur BERENGUEL

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte administratif 2020.

Retour de Monsieur Boudjellaba et de Madame Charnay

Présents : 30

Procurations : 2

Absent : 1

N° 4

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 SUR L'EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 28 VOIX POUR

**4 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'AFFECTER les résultats de clôture de l'exercice 2020 de la façon suivante :

| | Résultat exercice 2020 | clôture | Affectation au budget primitif 2021 | Compte d'affectation |
|----------------------------------|---------------------------|---------|--|--|
| Section de fonctionnement | 2 999 010,70 € | | 2 999 010,70 € | 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement) |
| Section d'investissement | 2 895 683,04 € | | 2 895 683,04 € | 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement) |

N° 5

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

N° 6

ETAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de l'état des indemnités de toute nature perçues par les conseillers municipaux établi pour l'année 2020.

N° 7

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 22 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE

Madame CHARNAY ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO ; Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI

1 ABSTENTION

Monsieur BERENGUEL

DÉCIDE

- D'ADOPTER les taux d'imposition des 2 taxes locales pour 2021.

N° 8

BUDGET PRIMITIF 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 22 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS

Madame CHARNAY ; Monsieur BERENGUEL ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA

4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'ADOPTER le Budget Primitif 2021.

Sortie de Messieurs Boudjellaba, Mathey, Rahmouni et Couchot

Présents : 26

Procurations : 2

Absents : 5

N° 9

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021 : AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE

- D'ACCORDER les montants des subventions à ces organismes pour l'année 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens joints à la présente délibération pour ces organismes en 2021 ;
- DE DIRE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

Retour de Messieurs Boudjellaba, Mathey, Rahmouni et Couchot

Présents : 30

Procurations : 2

Absent : 1

Sortie de Madame Ruton, Messieurs Rahmouni, Kheddache et Vitorio

Présents : 26

Procuration : 1

Absents : 6

N° 10

| |
|---|
| SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA MIFIVA 2021 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS |
|---|

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention totale de 113 000 euros à la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA) pour l'année 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes (MIFIVA) pour l'année 2021 joint à la présente délibération ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au chapitre 65 article 6574.

Retour de Madame Ruton, Messieurs Rahmouni, Kheddache et Vitorio

Présents : 30

Procurations : 2

Absent : 1

N° 11

| |
|---|
| SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES DU RHÔNE (CIDFF) - 2021 |
|---|

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'ACCORDER au CIDFF du Rhône une subvention de 29 000 euros pour l'année 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec le CIDFF du Rhône pour l'année 2021 ;
- DE DIRE que les dépenses en fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

N° 12

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION - AVENUE WLADIMIR LÉNINE VERS AVENUE GISÈLE HALIMI

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :
AVEC 23 VOIX POUR**

3 VOIX CONTRE

Madame CHARNAY ; Madame BRACCO ; Monsieur NOTO

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA ; Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'ADOPTER le changement de dénomination de « Avenue Wladimir Lénine » qui sera renommée « Avenue Gisèle Halimi » ;
- D'ADOPTER le nouveau nom de la voie menant de la rue Louise Michel à la Résidence des Aulnes : « impasse Gisèle Halimi » ;
- DE CHARGER monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la poste.

N° 13

CITÉS ÉDUCATIVES - DÉPÔT DU DOSSIER DE LABELLISATION

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en œuvre de la démarche de labellisation ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de labellisation ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 14

PACK JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place du Pack Jeunesse ;
- DE FIXER les montants des aides conformément à la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Sortie de Monsieur Mathey

Présents : 29

Procurations : 2

Absents : 2

N° 15

DISPOSITIF "MON PREMIER EMPLOI" 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création de 25 emplois non permanents d'adjoints techniques, d'adjoints administratifs ou d'adjoints d'animation pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour les mois de juillet et d'août 2021.

Retour de Monsieur Mathey

Présents : 30

Procurations : 2

Absent : 1

N° 16

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 16 500 €, répartis en 12 500 € pour SOLIHA et 4 000 € pour l'ALEC, pour l'année 2021 ;

- DE DIRE que les dépenses correspondantes en fonctionnement sont inscrites au budget primitif au chapitre 65.

N° 17

MISE EN ŒUVRE DU PRÉ-PAIEMENT - TARIFICATION ET RÉGLEMENTATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 29 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

Monsieur BERENGUEL

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Monsieur DECOURSELLE ; Madame BECCARIA

DÉCIDE

- D'ADOPTER les nouveaux tarifs et les modalités de paiement qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 pour le transport Montrond, à savoir la gratuité, et à compter du 3 mai 2021 pour tous les autres ;
- D'ADOPTER le règlement de la restauration scolaire, qui rentrera en vigueur à compter du 3 mai 2021 ;
- D'ADOPTER le règlement des activités périscolaires, qui rentrera en vigueur à compter du 3 mai 2021.

N° 18

CIMETIÈRES COMMUNAUX - RÉVISION DES TARIFS FUNÉRAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE

- D'ABROGER les délibérations n°3 du 29 janvier 2013, n°10 du 27 juin 2017 et n° 14 du 11 mars 2019 et toute autre délibération fixant des tarifs funéraires ;
- D'ADOPTER l'ensemble des tarifs suivants relatifs aux opérations funéraires :
- Concessions traditionnelles pleine terre et caveaux

| Durée | Tarifs |
|--------|--------|
| 15 ans | 310 € |
| 30 ans | 610 € |

- Columbariums

| Durée | Tarifs |
|--------|--------|
| 15 ans | 310 € |
| 30 ans | 610 € |

- Concessions échues

| caveau | Tarifs |
|-----------------|---------|
| caveau 2 places | 800 € |
| caveau 3 places | 1 200 € |
| caveau 4 places | 1 600 € |
| caveau 6 places | 2 000 € |

A ces tarifs s'ajouteront, le coût de la concession du terrain.

- Placement en caveau provisoire

| | |
|---------------------------------|---------|
| Droit d'entrée | 10,20 € |
| En plus le 1 ^{er} mois | 12,24 € |
| En plus le 2 ^e mois | 15,30 € |
| En plus le 3 ^e mois | 25,50 € |
| En plus le 4 ^e mois | 33,60€ |

- Inhumations en terrain commun : gratuit pour une période de 5 ans.

N° 19

DÉBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) MÉTROPOLITAIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE des orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole de Lyon.

N° 20

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "SANS CROQUETTES FIXES" POUR LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STÉRILISATION

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'association Sans croquettes fixes pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur les lieux publics de la commune et de prendre toute décision concernant son exécution.

N° 21

ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION AMPLY

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'adhésion à l'association Amply ;

- DE VERSER la cotisation à l'association Amply pour un montant annuel de 50 euros.

N° 22

RECONSTITUTION DU FONDS DU POINT-LECTURE DES VERNES

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement tel que précisé ci-dessus.

N° 23

**RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) -
RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :
AVEC 25 VOIX POUR**

7 ABSTENTIONS

Madame CHARNAY ; Madame BRACCO ; Monsieur
NOTO ; Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ;
Monsieur ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- DE REVISER l'AP n°1108, relatif au projet de restructuration partielle du centre nautique ;
- DE DIMINUER l'enveloppe de l'AP n°1108 de 500 000 euros TTC ;
- DE DIRE que le montant de l'AP/CP est de 2 575 000 euros TTC ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement ;
- DE PRÉCISER que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

N° 24

**RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) -
RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- DE REVISER l'AP n°2101, relatif au projet de restructuration du centre commercial et de services des Vernes ;
- D'AUGMENTER l'enveloppe de l'AP n°2101 de 1 135 000 euros TTC ;
- DE DIRE que le montant prévisionnel de l'AP/CP est de 5 500 000 euros TTC ;

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement ;
- DE PRECISER que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

N° 25

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA
MÉTROPOLE DE LYON - FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE
POUR L'ANNÉE 2020**

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :

AVEC 28 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de participation financière au fonctionnement de l'équipe projet politique de la ville pour l'année 2020 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de participation financière au fonctionnement de l'équipe projet politique de la ville pour l'année 2020 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à solliciter auprès de la Métropole de Lyon sa participation financière au fonctionnement de l'équipe projet politique de la ville comme précisé dans cette convention ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à verser à la Métropole de Lyon sa participation financière au poste de directrice de projet comme précisé dans cette convention.

N° 26

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE GIVORS AU SEIN DE LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) ENTRE
LES COMMUNES ET LA MÉTROPOLE DE LYON**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- DE DESIGNER Monsieur Mohamed Boudjellaba au siège de titulaire, Madame Laurence Fréty au siège de suppléant 1 et Monsieur Benjamin Alligant au siège de suppléant 2 pour représenter la commune de Givors au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) entre les communes et la Métropole de Lyon.

N° 27

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE CHEMIN DE LA LÔNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

DÉCIDE

- D'AUTORISER la vente au profit de la société AB Réseaux sus dénommée, avec faculté de se substituer avec toute autre personne morale dans laquelle l'entreprise AB Réseaux sera majoritaire, d'une partie des parcelles AX 56 et AX 61, sise chemin de la Lône à Givors, pour une contenance d'environ 10 113 m² à un prix de 50 euros/m² net vendeur, le tout sauf meilleure désignation et division parcellaire, soit un coût total de 505 650 euros, avec frais d'acte notarié et de clôture du terrain à la charge de l'acquéreur, et frais de géomètre à la charge du vendeur ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout avant contrat et la vente à la suite ainsi que toutes les pièces, actes y afférent, et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien cette cession.

N° 28

**RÉGULARISATIONS FONCIÈRES À LA SUITE DES AMÉNAGEMENTS OPÉRÉS SUR LE
SECTEUR JACQUES DUCLOS SUR LE QUARTIER DES VERNES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la régularisation de l'acte contenant modificatifs de l'état descriptif de division en volume reçu par Maître Pierre BAZAILLE, Notaire à Givors le 27 octobre 2006 , suppression de servitude, retrait des volumes de la manière exposée ci-dessus à frais partagés entre la Commune de Givors et Lyon Métropole Habitat ;
- D'APPROUVER la cession par la ville de Givors au profit de la Métropole de Lyon des parcelles sises à Givors, référencées cadastralement section AC numéros 137, 167, 259 et 263 d'une contenance respective de 4 ca, 1ca, 7 ca et 39 ca moyennant un euro symbolique, les frais de cet acte étant à la charge de la Métropole de Lyon ;
- D'APPROUVER la cession par Lyon Métropole Habitat au profit de la Commune de Givors des parcelles sises à Givors référencées cadastralement section AC numéros 159, 160, 253, 254 et 255 d'une contenance respective de 6 ca, 6ca, 5a91ca, 58 ca, et 7 ca moyennant un euro symbolique avec dispense de versement, les frais de cet acte étant à la charge de la ville de Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer les actes ci-dessus approuvés ainsi que toutes pièces et documents y afférents et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien la régularisation de ces actes.

N° 29

**DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE
L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS :
AVEC 28 VOIX POUR**

**4 NE PRENNENT PAS PART AU
VOTE**

Monsieur MELLIES ; Monsieur RIVA ; Monsieur
ROCHE ; Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'ABROGER la délibération n°1 du 10 juillet 2020 ;

- DE DONNER délégation à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA, maire, pour les décisions figurant à la présente délibération ;
- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;
- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales ;
- D'AUTORISER la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par les agents visés à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales, agissant par délégation du maire, c'est-à-dire au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux.

N° 30

ASTREINTES MUNICIPALES - MISE À JOUR

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'ABROGER la délibération n° 20 du 16 décembre 2019 relative à l'organisation des astreintes au sein des services municipaux ;
- DE METTRE en place une astreinte au sein du service Police Municipale ;
- DE FIXER la liste des emplois concernés et les modalités d'organisation des astreintes telles que décrites dans l'annexe 1 ;
- DE FIXER les modalités d'indemnisation et de compensation des astreintes telles que décrites dans l'annexe 2.

N° 31

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs présentées.

N° 32

VŒU CONCERNANT LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE CAMIONS DANS LA VILLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

DÉCIDE

- DE DEMANDER à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de procéder au raccordement de la plateforme logistique de l'entreprise La Vie Claire au réseau ferré, ce qui permettra le transport de marchandises grâce au système de fret ferroviaire et d'ainsi réduire le nombre de camions ;
- DE DEMANDER que la flotte de camions de la Vie Claire soit constituée de véhicules électriques ou fonctionnant à l'aide de biocarburants, pour le bien-être des Givordines et des Givordins ;
- D'EMETTRE le vœu que soit rapidement développée l'offre ferroviaire proposée aux Givordines et aux Givordins, afin de réduire la circulation automobile.

Levée de la séance à 00h30.